USEP & Enseignement Moral et Civique

publié le 09/02/2016

Faire vivre l'association USEP de l'école pour construire la citoyenneté des enfants

Descriptif :

Faire se rencontrer les enfants autour de débats, de thématiques liées au sport, c'est développer le vivre ensemble pour construire une citoyenneté sportive future de l'enfant usépien en utilisant la vie associative comme vecteur. C'est là encore, utiliser le sport scolaire pour mettre en œuvre des apprentissages à construire au sein de l'école et de l'association sportive d'école.

Sommaire :

- Faire vivre l'association USEP de l'école permet de répondre concrètement aux objectifs d'apprentissages des programmes d'EMC (BO 2015) :
- Ressources

L'article 1er des statuts de l'USEP stipule que le but d'une association d'école est de :

> *"contribuer à la formation du jeune citoyen par le développement de la responsabilité, du civisme, de l'autonomie au travers de la pratique d'activités physiques, sportives et d'activités socioculturelles. Se situant dans un cadre de fonctionnement démocratique, elle contribue à l'éducation globale des enfants."*

L'enfant, quel que soit son âge, est membre à part entière de l'association de son école, à travers son adhésion. Il s'agit de permettre à chaque enfant d'être acteur de son association en lui ouvrant tous les champs des possibles : en lui prouvant son appartenance (obtention d'une carte de licence individuelle), en lui permettant d'être acteur par sa participation à l'organisation de rencontres (organiser, construire un budget, réserver salle/transport, arbitrer...), ensuite, en l'initiant petit à petit à la vie statutaire de l'association (élire des délégués, préparer l'assemblée générale et les réunions du comité directeur).

Le fonctionnement d'une association USEP d'école prévoit :

- l'élection d'un comité directeur composé à 2/3 d'adultes (dont au moins un parent) et 1/3 d'enfants, élus respectivement par le collège d'adultes et le collège d'enfants
- une assemblée générale par an et autant de réunions du comité directeur que nécessaire

● Faire vivre l'association USEP de l'école permet de répondre concrètement aux objectifs d'apprentissages des programmes d'EMC (BO 2015) :

Dimension sensible / La sensibilité : soi et les autres
Objectif 3 : Se sentir membre d'une collectivité.

Dimension normative / Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres
Objectif 1 : Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
Objectif 2 : Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

Dimension cognitive / Le jugement : penser par soi-même et avec les autres
Objectif 1 : Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
Objectif 2 : Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Dimension pratique / L'engagement : agir individuellement et collectivement
Objectif 1 : S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
Objectif 2 : Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

Ressources

L'USEP a fait le lien entre le SCCC, les compétences définies dans les programmes et les actions pouvant être menées dans le cadre de l'association. Ces documents précisent également les outils USEP pouvant être utilisés pour travailler ces compétences :

USEP et compétences cycle 2 (PDF de 141.5 ko)
USEP et compétences cycle 3 (PDF de 260.4 ko)

Si vous souhaitez être accompagné-e-s dans la mise en œuvre du fonctionnement de l'association USEP de votre école, vous pouvez contacter :
- Antoine Passeron, délégué départemental USEP, usep@laligue79.org
- Laetitia Chardavoine, CPD citoyenneté, laetitia.chardavoine@ac-poitiers.fr

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.